ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 27069

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur certains produits pharmaceutiques qui sont délivrés uniquement par les pharmacies hospitalières, dans le cas de maladies rares. Afin d'éviter aux patients cette démarche, qui parfois peut être contraignante, du fait de l'éloignement de l'hôpital, il serait souhaitable que les officines de pharmacie puissent se procurer les produits concernés auprès des pharmacies d'hôpitaux pour le compte de leur client. Cette solution pouvant apporter pour la personne malade ou son entourage une véritable simplification. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et s'il est possible d'y apporter une solution.

Données clés

Auteur : M. Jean-François Chossy
Circonscription : Loire (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27069
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5834
Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)